



# LETTRE AUX PARENTS

Rimouski, le 31 mars 2020

## **COVID-19**

### ***Procédure pour la récupération des effets personnels et scolaires des élèves jugés essentiels et obligatoires***

À tous les parents de l'école du Grand-Pavois-de-Sainte-Agnès

Tel que mentionné dans le communiqué de presse du 27 mars dernier, nous vous partageons aujourd'hui les directives émises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et l'Agence de la santé publique, concernant la récupération des effets personnels et scolaires jugés essentiels et obligatoires dans les établissements visés par la période de fermeture prévue jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020. Ces mesures visent avant tout à vous protéger vous, vos enfants et vos familles. Voici donc les informations importantes que vous devez savoir :

#### **Quand?**

La période de récupération débutera le 6 avril prochain et se poursuivra, au plus tard, jusqu'au 17 avril 2020.

#### **Quoi?**

Dans ce contexte de pandémie, sont considérés comme **effets personnels et scolaires jugés essentiels et obligatoires** :

- Lunettes, orthèses, prothèses, médicaments et accessoires médicaux ou matériel spécialisé en lien avec une limitation que l'enfant n'a pas à la maison;

#### **\*\*\* NOTES IMPORTANTES \*\*\***

*Au primaire et au secondaire : les cahiers pédagogiques ne sont pas considérés comme étant essentiels puisque plusieurs activités éducatives sont déjà proposées via la plate-forme lancée par le ministère. De plus, les tenues sportives et les souliers ne pourront pas être récupérés pour le moment.*

### **Accès à l'établissement?**

Il est important que vous sachiez que ni vous ni votre enfant ne serez admis à l'intérieur de notre établissement. Dans le but ultime de nous assurer de la sécurité de tous et d'éviter la propagation de la COVID-19, nous avons mis en place une procédure en vue de faciliter la récupération du matériel.

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos besoins relatifs à la liste des effets personnels et scolaires jugés essentiels et obligatoires mentionnée plus haut dans cette lettre, et ce, par courriel à l'adresse suivante : [ste-agnes@csphares.qc.ca](mailto:ste-agnes@csphares.qc.ca) ou par téléphone au 418 724-3555, poste 6300.

Un membre de notre personnel communiquera prochainement avec vous afin de convenir d'un moment où vous pourrez venir récupérer le sac identifié au nom de l'élève.

Merci de votre attention et de votre précieuse collaboration.



Anny Jean, directrice

*\*Les informations et directives contenues dans ce communiqué proviennent du gouvernement du Québec, suite aux analyses et recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec.*